

## **AXA WORLD FUNDS**

(la « Sicav »)

**Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg**

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

19 septembre 2014

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les Administrateurs de la Sicav (les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter un certain nombre de modifications qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

**I. Modification et/ou clarification de la section « Politique d'investissement » des compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities
- AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value
- AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities
- AXA World Funds – Framlington American Growth
- AXA World Funds – Framlington Emerging Markets
- AXA World Funds – Framlington Global Convertibles
- AXA World Funds – Framlington Health
- AXA World Funds – Euro Credit Short Duration
- AXA World Funds – Euro Credit IG
- AXA World Funds – Euro Credit Plus
- AXA World Funds – Global Inflation Bonds
- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds
- AXA World Funds – US Credit Short Duration IG
- AXA World Funds – US High Yield Bonds

**II. Correction d'une erreur typographique à la section « Objectif d'investissement » du compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Junior Energy

**III. Modification de la section « Politique en matière de dividendes » pour tous les compartiments.**

**IV. Souscription initiale minimale, investissement ultérieur minimum et seuil de détention minimum applicable pour certaines classes d'actions des compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Framlington Eurozone
- AXA World Funds – Framlington Europe
- AXA World Funds – Framlington Global High Income
- AXA World Funds – Euro Credit Short Duration
- AXA World Funds – Euro Credit Plus

**V. Suppression des frais de rachat et de conversion à payer par les actionnaires dans certaines circonstances pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Europe Microcap

**VI. Suppression de la commission de performance à payer à la société de gestion pour les compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Global Optimal Income

**VII. Caractéristique de la classe d'actions « F » pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Framlington Global Opportunities

**VIII. Modification de l'heure limite, de la définition du jour ouvré, de la fréquence de calcul et de la publication de la valeur liquidative pour les compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Global Credit Bonds

**IX. Modification des modalités de calcul de la commission de performance applicable aux compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Optimal Income
- AXA World Funds – Optimal Absolute
- AXA World Funds – Optimal Absolute Vivace
- AXA World Funds – Optimal Absolute Piano

**X. Création de nouvelles sous-classes d'actions dans le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds

**XI. Autres modifications du prospectus**

Veillez consulter le(s) compartiment(s) concerné(s) pour savoir si des modifications affectent le(s) compartiment(s) dans lequel(lesquels) vous détenez des actions.

**I – Modification et/ou clarification de la section « Politique d'investissement » des compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**
- **AXA World Funds – Framlington American Growth**
- **AXA World Funds - Framlington Emerging Markets**
- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Framlington Health**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**

Les Administrateurs ont décidé de modifier légèrement la politique d'investissement des compartiments, en réponse à une demande de clarification formulée par l'autorité de contrôle de Hong Kong où ces compartiments sont distribués.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – US Credit Short Duration IG**

En plus des modifications exigées par l'autorité de contrôle de Hong Kong pour le compartiment AWF-Framlington Global Convertibles tel que susmentionné, les Administrateurs ont décidé d'ajouter un nouveau paragraphe à la section « Politique d'investissement » de chacun de ces deux compartiments de manière à préciser la définition des titres dits « investment grade » (notation élevée, sans risque) et « sub-investment grade » (notation inférieure, plus risquée) ainsi que les règles applicables s'il se produit un déclassement des titres détenus par les compartiments qui seront ensuite vendus dans les 6 mois.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

- **AXA World Funds – Euro Credit Short Duration**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter une phrase à la section « Politique d'investissement » du compartiment, de manière à clarifier la méthode utilisée par le gestionnaire financier pour évaluer la notation des titres de créance négociables.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

- **AXA World Funds – Euro Credit IG**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la méthode utilisée par le gestionnaire financier pour évaluer la notation des titres.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

- **AXA World Funds – Euro Credit Plus**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment de manière à :

- modifier la définition du niveau « sub-investment grade » ;
- préciser que le compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou plus bas par Standard & Poor's ou notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus basse étant utilisée) ou en l'absence de notation, s'ils sont jugés équivalents par le gestionnaire financier, de manière à servir au mieux les intérêts des actionnaires du compartiment ;

- préciser les règles applicables en cas de déclassement des titres détenus par le compartiment qui seront ensuite vendus dans les 6 mois ;
- préciser que le compartiment ne placera pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC gérées par la société de gestion ou par toute autre entité du groupe AXA IM et clarifier que ces OPCVM et/ou OPC n'investiront eux-mêmes pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou notation équivalente par Moody's ou Fitch (la notation la plus basse étant utilisée) ou en l'absence de notation, s'ils sont jugés équivalents par le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

**II – Correction d'une erreur typographique à la section « Objectif d'investissement » du compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Framlington Junior Energy**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique de la section « Objectif d'investissement » du compartiment en indiquant que les investisseurs types aspirent à une croissance du capital à long terme mesurée en USD, et non en EUR comme indiqué actuellement.

**III – Modification de la section « Politique en matière de dividendes » pour tous les compartiments :**

Les Administrateurs ont décidé de modifier légèrement la section « Politique en matière de dividendes » dans toutes les annexes du prospectus, de manière à distinguer entre une action de distribution susceptible de distribuer un dividende annuel d'une action de distribution susceptible de distribuer un dividende trimestriel ou mensuel..

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**
- **AXA World Funds – Framlington Health**

En outre, les Administrateurs ont décidé de modifier la section « Politique en matière de dividendes » des compartiments ci-dessous, de manière à clarifier que les actions de distribution peuvent rapporter (et non « rapporteront ») un dividende à leurs titulaires.

**Cette modification susmentionnée prendra effet le 20 octobre 2014.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 20 octobre 2014.**

- **AXA World Funds – Global Income Generation**

Enfin, les Administrateurs ont décidé de modifier la formulation de la section « Politique en matière de dividendes » du compartiment ci-dessus, de manière à préciser qu'en cas d'actions de distribution, la société de gestion déterminera le montant disponible à la distribution à partir des recettes et des plus-values ou de tous autres fonds disponibles à la distribution.

**Cette modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

**IV – Souscription initiale minimale, investissement ultérieur minimum et seuil de détention minimum pour certaines classes d'actions des compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Framlington Eurozone**
- **AXA World Funds – Framlington Europe**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique dans la note relative à la souscription initiale minimale, à l'investissement ultérieur minimum et au seuil de détention minimum dans le compartiment en insérant la possibilité de renoncer ou de modifier les conditions mentionnées à l'annexe concernée, non seulement pour la classe d'actions « F » mais aussi pour la classe d'actions « I ».

- **AXA World Funds – Framlington Global High Income**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique dans la note relative à la souscription initiale minimale et au seuil de détention minimum requis dans le compartiment pour toutes les classes d'actions « A » à distribution trimestrielle en indiquant que ces montants seront de 5 000 USD au lieu de 5 000 EUR comme indiqué actuellement.

- **AXA World Funds – Euro Credit Short Duration**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique dans la note relative à la souscription initiale minimale, à l'investissement ultérieur minimum et au seuil de détention minimum en insérant la possibilité de renoncer ou de modifier les conditions mentionnées à l'annexe concernée, non seulement pour la classe d'actions « I » mais aussi pour la classe d'actions « F ».

- **AXA World Funds – Euro Credit Plus**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique dans la note relative à la souscription initiale minimale et au seuil de détention minimum dans le compartiment en insérant la possibilité de renoncer ou de modifier les conditions mentionnées à l'annexe concernée, non seulement pour les classes d'actions « I », « J » et « F » mais aussi pour la classe d'actions « E » à distribution trimestrielle.

**Cette modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

**V – Suppression des frais de rachat et de conversion à payer par les actionnaires dans des circonstances spécifiques pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**

Les Administrateurs ont décidé de supprimer les frais de rachat et de conversion susceptibles d'être appliqués par la Sicav en cas d'ordre de rachat ou de conversion concernant plus de 5 % de la valeur liquidative de ce compartiment.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

**VI – Suppression de la commission de performance à payer à la société de gestion pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Global Optimal Income**

Les Administrateurs ont décidé que la société de gestion n'a plus droit à recevoir une commission de performance sur la gestion des actifs du compartiment.

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

## **VII – Caractéristique de la classe d’actions « F » pour le compartiment suivant**

- **AXA World Funds – Framlington Global Opportunities**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une erreur typographique dans les caractéristiques de la classe d’actions « F » du compartiment en supprimant la mention selon laquelle cette classe d’actions est spécialement conçue pour les investisseurs institutionnels, alors que cette classe est destinée à tous les investisseurs.

## **VIII – Modification de l’heure limite, de la définition du jour ouvré, de la fréquence de calcul et de la publication de la valeur liquidative pour les compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Global Credit Bonds**

Les Administrateurs ont en outre décidé de supprimer la référence au Japon dans la définition d’un jour ouvré pour les compartiments ci-dessus.

**La modification susmentionnée prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

## **IX – Modification des modalités de calcul de la commission de performance applicable aux compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Optimal Income**
- **AXA World Funds – Optimal Absolute**
- **AXA World Funds – Optimal Absolute Vivace**
- **AXA World Funds – Optimal Absolute Piano**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la formulation du texte relatif à la méthode de calcul de la commission de performance applicable aux compartiments ci-dessus en faveur des actionnaires, puisque cette décision diminue la commission de performance accordée à la société de gestion.

**La modification susmentionnée a pris effet le 2 janvier 2014 pour les compartiments AXA World Funds – Optimal Income, AXA World Funds – Optimal Absolute et AXA World Funds – Optimal Absolute Vivace, et depuis le 20 janvier 2014 pour le compartiment AXA World Funds – Optimal Absolute Piano.**

## **X – Création de nouvelles sous-classes d’actions dans le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

Les Administrateurs ont décidé de créer de nouvelles sous-classes d’actions appelées « FX Overlay » au sein des classes d’actions existantes « A », « F » et « I » du compartiment. Lorsque la devise du compartiment sera différente de la devise de la sous-classe d’action, cette sous-classe d’actions couvrira systématiquement l’exposition au risque de change au niveau du portefeuille, même si cette couverture peut s’avérer imparfaite et résulter en une couverture partielle des risques de change du compartiment.

## **XI – Autres modifications du prospectus**

### ➤ **Facteurs de risques généraux**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section IV - « Facteurs de risques généraux » de la partie II du prospectus, en réponse à une demande de clarification formulée par l'autorité de contrôle de Hong Kong où plusieurs compartiments sont distribués. En particulier, des clarifications et des modifications ont été apportées aux sous-sections « Risque de change au niveau du portefeuille », « Risques de change au niveau des classes d'actions », « Risques de crédit » et « Risque de contrepartie ». Par ailleurs, une nouvelle mise en garde a été ajoutée concernant les accords de prêt et de rachat de titres ou les transactions de mise en pension.

### ➤ **Facteurs de risques spécifiques**

Pour les mêmes raisons, les Administrateurs ont décidé de modifier la section V - « Facteurs de risques spécifiques » du prospectus. En particulier, des clarifications et des modifications ont été apportées aux sous-sections « Risque des produits dérivés et endettement », « Risques inhérents aux titres de créance à haut rendement », « Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques », « Risques inhérents aux investissements dans l'univers des petites et micro-capitalisations », « Risques associés aux titres convertibles ». Par ailleurs, de nouvelles mises en garde ont été ajoutées concernant (i) les investissements en obligations souveraines, (ii) le déclassement des titres en catégorie « non-investment grade » et/ou en titres de créance non notés, (iii) l'investissement dans des obligations indexées sur l'inflation, (iv) les stratégies de couverture du risque et d'augmentation des revenus et (v) les risques supplémentaires liés aux investissements en instruments financiers dérivés.

### ➤ **Restrictions d'investissement**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter un paragraphe à la section « Prêt et emprunt de titres » de manière à stipuler que toutes les transactions de prêt de titres seront menées pour le compte de la Sicav dans des conditions de pleine concurrence et que les transactions seront limitées à 100 % de la valeur liquidative de chaque compartiment, quel que soit le jour d'évaluation.

En outre, les Administrateurs ont décidé de préciser que tout compartiment peut mener une transaction de prêt de titres ou un accord de rachat/mise en pension avec contrepartie sélectionnée sur la base des critères combinés suivants : statut réglementaire, protection assurée par la législation locale, processus opérationnels, écarts de crédit disponibles et analyses et/ou notes de crédits extérieures ; et que la plupart de ces contreparties sélectionnées aient une note de crédit minimale supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's (ou toute note équivalente fournie par une autre agence de notation), accordée par au moins l'une des agences de notation suivantes : Standard & Poor's, Moody's ou Fitch.

Enfin, les Administrateurs ont décidé de modifier légèrement la sous-section relative aux limites combinées, de manière à ajouter une référence aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### ➤ **Classes d'actions**

Les Administrateurs ont décidé de préciser que la classe d'actions « BX » des compartiments **AXA World Funds – Global Optimal Income** et **AXA World Funds – Euro Bonds** sera destinée aux actionnaires d'AXA Luxembourg Fund suite à la fusion qui aura lieu fin 2014-début 2015. Les Administrateurs ont décidé de modifier les annexes de ces compartiments en conséquence.

Les Administrateurs ont en outre décidé de renommer la classe d'actions « Z » du compartiment **AXA World Funds – Framlington Global Small Cap**, qui était destinée à tous les investisseurs résidant au Royaume-Uni, dans les îles anglo-normandes ou sur l'île de Man, en classe d'actions « F » destinée à tous les investisseurs.

De surcroît, les Administrateurs ont décidé de mentionner la classe d'actions « ZI » dans la partie II du prospectus, à la section relative aux actions.

### ➤ **Forme des actions**

Les Administrateurs ont décidé de mentionner les actions aux porteurs dans le prospectus suite à la fusion programmée pour la fin 2014-début 2015 entre la Sicav et AXA Luxembourg Fund dans lequel les actions aux porteurs étaient émises.

Les Administrateurs ont en outre décidé d'apporter des précisions à la section « Actions X » de façon à clarifier que les actions avec certificat sont réservées aux actions émises sous forme enregistrée.

➤ **Correction d'erreurs typographiques**

Les Administrateurs ont décidé de corriger les erreurs typographiques dans les annexes relatives à certains compartiments, de manière à supprimer notamment toute référence à toute classe d'action qui n'est pas ou plus créée dans ces compartiments.

➤ **Frais de conversion**

Les Administrateurs ont décidé de modifier légèrement la note relative aux frais de conversion à la section « Frais payables par les actionnaires » de chaque compartiment, de manière à préciser qu'un actionnaire qui convertirait ses actions dans un compartiment assorti d'une commission de vente plus élevée dans les 12 premiers mois suivant l'investissement initial dans le compartiment pourrait être tenu de régler la différence entre les deux niveaux de commission à la Sicav (et non plus « sera »).

➤ **Mise à jour d'informations**

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes dans les prospectus :

- la fonction d'un administrateur de la Sicav ;
- la liste des administrateurs de la société de gestion ;
- la liste et l'adresse des gestionnaires financiers ;
- les informations spécifiques applicables aux investisseurs belges
- 

**La modification susmentionnée prendra effet le 24 septembre 2014.**

\* \*

Le prospectus adapté pour tenir compte des modifications mentionnées dans la présente lettre est disponible au siège social de la Sicav.

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez prendre contact avec le service financier en Belgique.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf les éventuelles taxes) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Le présent prospectus adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information sur les investisseurs clés, les statuts constitutifs ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement sur le site internet [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be) et auprès du siège du service financier de Belgique en langue française, néerlandaise et anglaise (à l'exception des statuts constitutifs disponibles en langue anglaise). Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : *De Tijd* et *L'Echo*. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
AXA World Funds